



Convocation par un avocat.

Par **javouetout**, le **30/12/2014** à **17:53**

Convocation par un avocat.

Dans le cas de la séparation d'un couple en union libre avec deux enfants ,l'avocat de la partie adverse a-t-il le pouvoir de vous convoquer dans son cabinet ? en a-t-il d'ailleurs le droit ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

désolé ,c'est le stress ,c'est mon premier forum !!!

Par **javouetout**, le **31/12/2014** à **10:45**

Bonjour à tous,

Je reformule ma question de façon plus générale :un avocat a-t-il le droit de vous convoquer ,et est-on obligé de répondre à la convocation ?.Ce n'est ni un juge ,ni un officier de police judiciaire (ni mon patron:-).

bonne année 2015.

cordialement.

Par **moisse**, le **31/12/2014** à **11:57**

Moi j'aimerais bien que Monsieur le PDG d'Euromillion me convoque dans son bureau personnel.

Ceci dit il est bien évident que le mot convocation doit se traduire par invitation.

A laquelle je répondrai de contacter mon propre avocat si je me suis constitué.

Mais en tout état de cause il doit s'agir d'établir un protocole de séparation, de droit de garde...